P.V. n°5 – réunion par consultation électronique

Présidente : Mme. BERTON.
Présents : Mmes BOLLATI - CAIRAULT - CHAMPARNAUD – ESCACQ - FERNANDEZ - HOURCAILLOU - LOPEZ – RIVIERE
MM. BARSACQ DUCOUT – BLOT – CHALLAT – CORNIER – DECHERF – ETHEVE - FORT - GRELLAUD - LEVEQUE - MONTANE - ROUSSELY
Administratif : M. VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 118 euros.
Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE DE FRANCE FEMININE

Une erreur de système a été détectée lors du dernier tirage de la COUPE DE FRANCE FEMININE avec l'entrée en lice des GIRONDINS DE BORDEAUX, pensionnaire de D3, à l'avant dernier tour de la Finale Régionale.
La forte préconisation fédérale liée à la règlementation de la Compétition NATIONALE oblige la C.R. FEMININES à rectifier la suite des rencontres des tours régionaux et assurer une conformité juridique et un nombre de qualifiées fixé.

SYSTEME COUPE DE FRANCE FEMININE
SAISON 2026/2027

(5 QUALIFIEES POUR LA FFF)

81 Engagées

30/08/2026	1er Tour		13	matches avec	26	clubs				
06/09/2026	2ème Tour		28	matches avec	13	clubs		43	entrantes	A
27/09/2026	3ème Tour		19	matches avec	28	vainqueurs	+	10	entrantes	B
	Tour de cadrage		1	match avec	2	vainqueurs	dont l'E.S. SAINTES + 1 vainqueur du tour précédent			
18/10/2026	4ème Tour		10	matches avec	19	vainqueurs		1	entrant	C
01/11/2026	FINALE REGIONALE		5	matches avec	10	vainqueurs		0		
			62	matches				80	engagées	

Entrantes A (21) : 21 Féminines R2 + 21 District (parcours saison passée) + 1 accédant en R1
Entrantes B (10) : 10 Féminines R1 F
Entrante C (1) : F.C. Girondins de Bordeaux (D3)

Il est donc obligatoire de créer un tour de cadrage pour tomber sur le nombre d'équipes nécessaire pour le 4ème Tour incluant l'entrée en lice des GIRONDINS DE BORDEAUX.

Le tirage au sort du 3ème Tour, erroné donc pour le club pensionnaire de D3, donnait l'E.S. SAINTES comme adversaire. Le club de CHARENTE-MARITIME ne disputera donc pas ce 3ème Tour et sera opposé, pour ce tour de cadrage, à un vainqueur du Tour N°3.

Après un tirage au sort effectué et une cohérence géographique conservée, l'E.S. SAINTES sera opposée pour ce tour de cadrage au vainqueur du match U.E.S. MONTMORILLON / R.C. PARTHENAY VIENNAY, en une date à fixer avant le 11 Octobre 2026.

Les membres de la Commission associés au pôle administratif des compétitions regrettent profondément cette modification en cours d'épreuve mais restent dans le rôle d'assurer une organisation juridique et légitime par cette décision.

Prochaine réunion présentielle : le samedi 11 Octobre 2026

La Présidente,
Natacha BERTON

Le secrétaire de séance,
Vincent VALLET
